



Communiqué

Brest, le 20 décembre 2018

Dans le prolongement du très large plébiscite des caisses locales en faveur de l'indépendance, lors des votes d'orientation qui se sont tenus au printemps dernier, le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a approuvé, en date du 29 juin 2018, le schéma d'organisation cible du futur groupe indépendant. La mise en œuvre opérationnelle de la sortie du groupe ARKEA de l'ensemble Crédit Mutuel, reste soumise à l'approbation des caisses locales.

Cette consultation des caisses locales interviendra courant 2019, à l'issue des discussions en cours avec la Banque Centrale Européenne et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur la base d'un dossier de consultation finalisé.